

Arrêté n°2025-08 du 19 mai 2025 portant sur la composition du jury de recrutement des candidatures en admissions sur titres pour l'année universitaire 2025/2026

Année universitaire 2024/2025

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

Vu la convention entre les écoles membres du réseau POLYMECA du 30 janvier 2024 fixant les modalités d'attribution du double diplôme ;

Vu la convention entre les écoles membres du réseau POLYMECA du 30 janvier 2024 fixant les modalités d'échanges d'étudiants de dernière année d'études ;

Vu la convention de coopération pédagogique entre SUPMICROTECH et l'ENSAM du 22 avril 2025 ;

ARRETE

Article 1 – Date du jury

Le jury de recrutement des candidatures en Admissions Sur Titres (AST) pour l'année universitaire 2025/2026 se réunira le :

Mercredi 04 juin 2025 – en salle 0-34-32 à partir de 9h00

Article 2 : Composition du jury de recrutement

Le directeur Adjoint à la Formation et Vie de l'Elève de SUPMICROTECH-ENSMM préside le jury.

Il peut désigner une personne pour le représenter et qui a compétence pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement du jury.

Le jury étudie les candidatures en AST souhaitant intégrer SUPMICROTECH à la rentrée universitaire 2025/2026:

En 1^{ère} année de FISE et qui proviennent des cursus suivants

- Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

- Licence (L3)
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) avec une CPGE ATS ingénierie industrielle

En 2^{ème} année de FISE et qui proviennent des cursus suivants

- Master (M1)

En 3^{ème} année de substitution en FISE

- Les élèves en provenance du réseau d'écoles Polyméca et ENSAM

En 2^{ème} année en double diplôme en FISE

- Les élèves en provenance du réseau d'écoles Polyméca

Le jury est composé comme suit :

- Michel DEVEL – professeur des universités
- Emmanuel FOLTETE – professeur des universités
- Joseph GAVOILLE – maître de conférences
- Joel IMBAUD – maître de conférences
- Romain JAMAULT – professeur agrégé
- Fabrice STHAL – professeur des universités
- Firmin VARESCON – coordinateur aux formations - SUPMICROTECH
- Christophe VARNIER – directeur aux formations et à la vie de l'élève – SUPMICROTECH – **président du Jury**

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 19 mai 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC